

Soudeur polyvalent-métallier (15 à 25 ans)

RÉF | 4962

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Avoir une bonne organisation de l'atelier et du chantier : gérer les lieux, les relations de travail, le matériel et les matériaux;
- Façonner des profilés de ferronnerie et de construction métallique : réaliser des tracés, réaliser les opérations de façonnage, assembler les pièces métalliques au moyen de vis, boulons et rivets;
- Souder et couper des profilés et des tôles en acier ordinaire : effectuer des soudures au chalumeau de tôles, effectuer des soudo-brasures de tôles, réaliser des découpes par oxycoupage;
- Souder des ensembles de pièces métalliques : réaliser la préparation des pièces à souder, effectuer l'accostage et assembler les pièces soit par le procédé arc avec électrode enrobée (procédé 111), soit par le procédé semi-automatique (procédé 135);
- Fabriquer des produits de chaudronnerie et des éléments de constructions métalliques : étudier des plans, réaliser des tracés, assembler, effectuer la pose;
- Réparer un ouvrage métallique aussi bien en atelier qu'en chantier: établir différentes démarches auprès des clients et des fournisseurs, émettre un avis général sur la construction à réparer ou à transformer, proposer des modifications métalliques de l'ouvrage.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

Façonnage de profilés de ferronnerie et construction métallique; Soudage oxyacétylénique de tôles; Organisation technique de l'atelier et du chantier; Pose d'ouvrages métalliques...

- **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**

MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.

Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

**Certification(s)
visée(s)**

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

3 année(s)

Durée**Horaire**

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION**Prérequis
administratifs**

Avoir entre 15 et 25 ans.

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

Organisme**SFPME / IFAPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>

